

2.4 CONCLUSIONS

2.4.1 L'enjeu du plan directeur des chemins pour piétons dans la politique des déplacements

Dans un espace urbain, le cheminement piéton est la fonction de base de tout déplacement qu'il soit "fonctionnel" (travail, école) ou de "détassement" (achats, flânerie, promenade). Chacun de ces usages, bien que différents, nécessitent une prise en compte des notions de sécurité et d'agrément.

L'enjeu fondamental est de considérer le piéton comme le pilier d'une politique globale des transports, notamment dans l'espace confiné et mixte des zones urbanisées, et cela dans un objectif de développement durable. En effet, la pollution, les dépenses énergétiques, les nuisances sonores, l'emprise sur l'espace urbain et l'insécurité, facteurs liés aux transports motorisés, sont aujourd'hui reconnus, même si insuffisamment pris en considération.

Les éléments présentés dans ce premier plan directeur des chemins pour piétons d'Anières mettent l'accent sur le diagnostic et les réalisations à envisager. Néanmoins, toucher au territoire, comme entend le faire le plan des piétons de la commune, va aussi signifier, à travers ses diverses réalisations, émettre de nouveaux messages: communiquer de fait à travers les transformations de l'espace, les modifications de priorités, etc.

Cette communication, implicite (aménagement réalisés) ou explicite (promotion de la marche à pied), s'ancrant dans la problématique sensible de la mobilité urbaine, ne peut être que très investie par les habitants et les usagers de la commune.

2.4.2 La promotion de la marche à pied

Outre les réalisations concrètes, toute une série de mesures peuvent être avancées pour promouvoir la marche à pied comme mode de vie, valoriser la marche comme mode de déplacement à part entière pour des motifs pendulaires (employés, écoliers), utilitaires (achats) et de loisirs (culture, sport), et inciter dans le même temps les habitants à découvrir leur commune à travers les promenades proposées. Citons:

- **Faire intervenir différents acteurs** concernés qui peuvent être des vecteurs promotionnels de la marche autour d'un thème:
 - les médecins (bienfaits sur la santé),
 - les enseignants (présenter les itinéraires spécifiques, enseigner les notions de sécurité),
 - les parents d'élèves (via la gestion du système «pédibus»),
 - les commerçants (animation de la rue, placement des terrasses, offres promotionnelles pour les personnes venant à pied ou systèmes de livraison à domicile).
- **Informé sur le réseau piéton**: information générale sur les liaisons interquartiers, les distances et temps de marche entre les principaux

pôles de la commune. La diffusion peut se faire, par exemple, au moyen d'une carte des temps de parcours (pour Anières, cf. 2.3.7).

- **Développer un signe identificateur fort** comme un logo, une mascotte, une couleur,... qui pourra être associé au plan directeur des chemins pour piétons d'Anières. Ce signe pourra être utilisé sur toute la documentation du plan, mais aussi sur les interventions elles-mêmes (passages piétons, trottoirs, etc.) en donnant une image positive et remarquée aux interventions.
- **Instaurer la concertation** dans les projets d'espace public. Au sein d'un quartier, il peut être essentiel d'aller au devant de la population en lui donnant la possibilité de s'exprimer sur les problèmes de sécurité, ses besoins et demandes, afin de rendre les quartiers plus sûrs, plus conviviaux et d'y améliorer la qualité de vie.



2.4.3 Conclusions

On le voit, la problématique du piéton est aussi vaste que complexe. Après avoir été longtemps considérée comme un loisir, la marche à pied redevient un mode déplacement à part entière, jouant un rôle de plus en plus prépondérant dans la politique des déplacements et même essentiel quant au développement de la qualité de vie. Par conséquent, il faut être ambitieux et de se donner les moyens pour atteindre une efficacité réelle et s'inscrire dans la continuité.

Pour que les habitants d'Anières retrouvent le «réflexe piéton», les politiques en faveur de la marche à pied doivent impérativement être le résultat d'un travail mûrement pesé et réfléchi, qui vise à améliorer les conditions de circulation des piétons dans une perspective multidimensionnelle. Il s'agit en effet d'accorder au piéton, sécurité, accessibilité et cadre agréable, en assurant parallèlement la continuité du réseau et sa séparation avec les réseaux empruntés par les autres modes de transport.

